

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00269

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2017

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Roland GOUJON

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170529-D20170026910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170712

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2017

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est l'une des principales actions du Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Loire (PLALHPD). Le dispositif relève de la compétence du Conseil Départemental qui en assure la gestion. Son financement est assuré par le Conseil Départemental, les distributeurs d'énergie, les EPCI et certaines communes du département.

Le FSL permet d'accorder des aides aux ménages pour, d'une part faire face au frais d'accès au logement (dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, 1^{er} mois de loyer), et d'autre part, aider les ménages à se maintenir dans un logement (aides pour les impayés de loyers et de charges locatives, d'eau, d'énergie). Il s'adresse aux ménages les plus précaires de la Loire. Les aides sont apportées sous forme d'aides directes ou de prêts.

Le Comité Responsable du Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (CRP) est l'instance de pilotage du FSL. Il est co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Le CRP est composé de représentants des EPCI dotés d'un PLH, de l'Association des Maires, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), des associations des bailleurs sociaux et des bailleurs privés, d'Action Logement.

Le traitement local des demandes s'effectue dans le cadre de Commissions Solidarité Logement (CSL). Elles procèdent à l'examen des demandes d'aides et de recours, émettent des avis motivés sur l'octroi ou le rejet des demandes. Quatre CSL sont présentes sur le Département : Saint-Etienne, Gier-Ondaine-Pilat, Roannais et Forez.

En 2016, 4 937 demandes ont été déposées à l'échelle des 53 communes de Saint-Etienne Métropole pour un montant de 2 202 974 €. 3 982 aides ont été accordées à 3 619 ménages pour un montant de 1 160 918 €.

Pour l'année 2017, la participation de Saint-Etienne Métropole au Fonds de Solidarité Logement représente un montant de 60 277 € proportionnel à la population de la Communauté Urbaine à 53 communes (0,15 € par habitant).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **acte le montant prévisionnel de la participation de Saint-Etienne Métropole au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 60 277 € pour l'année 2017 ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 article 65733 chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU